

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

**Présents** : Isabelle AVON, Cyrille BARTHELEMY, Caroline BERTHET, Isabelle BROUSSET, Damien DIAGNE, Adeline LE BARON, Jérôme MORELLO, Jean-Pierre PETTAVINO, Joël RAYMOND, Cécile SPINA, Roger STACHINO, Olivier VOLLAIRE.

**Excusés** : Serge DIDIER, Caroline PETTAVINO, Manon THERON CHAUVET,

**Secrétaire de séance** : Isabelle BROUSSET,

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2023
  - Budget primitif 2023
  - Fiscalité locale
  - Provisions
  - Subventions aux associations
  - Achat de terrains
  - Tarif emplacement taxi
  - Subvention Fonds vert
  - Point travaux
  - Questions diverses.
- *Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2023* : approuvé à l'unanimité
- *Vote du budget primitif 2023*

M. Jean-Pierre PETTAVINO, Maire de Lourmarin, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le contenu détaillé de ce budget primitif 2023 figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi : \_\_\_\_

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
vote	Crédits de fonctionnement votés	1 853 362,00 €	1 853 362,00 €
reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	Résultat de fonctionnement reporté		
<b>Total de la section</b>		<b>1 853 362,00 €</b>	<b>1 853 362,00 €</b>

### SECTION D INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
vote	Crédits d'investissement votés	1 322 932,00 €	1 322 932,00 €
reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	Solde d'exécution de la section		
<b>Total de la section</b>		<b>1 322 932,00 €</b>	<b>1 322 932,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>3 176 294,00 €</b>	<b>3 176 294,00 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,  
Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité, le budget primitif 2023 du budget principal de la commune, par opérations en section d'investissement et par chapitres en section de fonctionnement.

- **Vote des taux de fiscalité locale 2023**

Le Maire rappelle aux membres présents que la suppression de la TH sur les résidences principales a eu pour conséquence l'affectation aux communes de la part de TFPB départementale. Ainsi le taux de référence de TFPB communal correspondait à la somme du taux voté par la commune en 2020 et du taux du Département 2020.

Par conséquent, le taux de référence voté en 2021 de TFPB de la commune était de 27,31 %.

Il demande aux conseillers présents de se prononcer sur le taux des taxes directes locales pour 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
considérant l'inflation actuelle et l'impact qu'elle a sur le budget de la commune,  
Considérant que les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2011,

décide à l'unanimité de **d'augmenter les taux** d'imposition en 2023 sur la base d'un coefficient de variation proportionnelle

**Rappel des taux 2022:**

Taxes locales	%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,31
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,47
Taxe d'habitation	8,61

- De voter les taux des taxes locales pour 2023 sur la base d'un coefficient de variation proportionnelle de 1,037314 et fixe les nouveaux taux comme suit :

Taxes locales	%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,33
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,94
Taxe d'habitation	8,93

- Demande aux services compétents de prendre en compte dès à présent cette décision,
- Adopte l'état de notification n° 1259COM

- **Reprise sur provisions au 31.12.2022 et provisions 2023**

Le Maire rappelle aux conseillers présents que par délibération D2022041, le conseil municipal a opté pour revenir au régime de droit commun de provisions semi-budgétaires à compter du 1er janvier 2023. Il y a donc lieu de procéder à la reprise de la totalité des provisions en cours au 31.12.2022 et de procéder à la reconstitution de celles-ci sous le nouveau régime de provisions.

Les provisions concernées sont :

- Les garanties d'emprunts pour 70 670,00 € au 31.12.2022
- Les provisions pour litiges pour 8 600,00 € au 31.12.2022
- Les provisions pour créances douteuses pour 2 364,00 € au 31.12.2022

Pour un montant total de 81 634,00 €

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- De reprendre les provisions en cours au 31.12.2022 pour un montant total de 81 634,00 €
- De constituer une provision pour garantie d'emprunts de 31 100,00 € représentant l'engagement de la commune en cas de défaillance des débiteurs pour l'année 2023,
- De constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 4 000,00 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public
- De constituer un provision pour litige d'un montant de 8 600,00 € correspondant aux actions en cours à l'encontre de la commune
- Dit que conformément la délibération D2022041 du 22 août 2022 optant pour le régime des provisions semi-budgétaires, ces provisions seront inscrites en dépenses de fonctionnement.

- **Subventions aux associations**

L'augmentation de la subvention au festival Yeah a fait débat. Il est à noter que 2 conseillers ont voté contre cette augmentation pour cette association.

ASSOCIATION	SUBVENTION 2022	SUBVENTION 2023
LA FRUITIERE NUMERIQUE	55 000,00 €	60 000,00 €
LES LUB'ELLES DU COEUR		
CREALUB	1 500,00 €	1 500,00 €
AMICALE POMPIERS CADENET		
ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €	500,00 €
TIPASA RENCONTRES	2 000,00 €	2 000,00 €
PARENTS D'ELEVES		
YEAH	3 500,00 €	4 000,00 €
COMITE DES FETES	18 000,00 €	18 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	4 500,00 €	
ESSL	3 500,00 €	3 000,00 €
LES AMIS DE LOURMARIN	2 268,00 €	700,00 €
TENNIS CLUB		
THE PEP'S		2 000,00 €
L'AMITIE HENRI BOSCO	2 000,00 €	
RENCONTRE SCIENTIFIQUES J.RICARD	2 000,00 €	2 000,00 €
LE PRINTEMPS DES ARTISANS DU SUD LUB	500,00 €	500,00 €
LES CONCERTS AU COUCHER DE SOLEIL		
LI GRIGRI DE TRECAMP		1 843,87 €
ETUDES VAUDOISES ET HISTOIRE DU LUB	500,00 €	500,00 €
LOURMARIN DES CARNETS	2 000,00 €	2 000,00 €
MOUV SENIORS	2 500,00 €	2 500,00 €
LA BOULE DOREE	1 000,00 €	500,00 €
THE POWER OF SERENDIPITY	1 500,00 €	2 000,00 €
<b>ASS. DES COMMERCANTS « LOURMARIN,LOURMARIN »</b>		<b>2 000,00 €</b>

- Achat de terrains

Le Maire expose aux conseillers présents les 2 axes qu'il propose de suivre dans l'achat de parcelles en zone agricole :

- Axe n° 1 : revaloriser notre agriculture et aider de jeunes agriculteurs qui voudraient s'installer : Il s'agit dans ce cadre là de racheter des parcelles en zone agricole, parcelles qui pourraient par la suite être louées à de jeunes agriculteurs qui voudraient s'installer sur la commune.
- Axe n° 2 : créer un poumon vert dans la zone des Ferrailles dans le prolongement des Tennis avec des aménagements qui permettraient des promenades (parcours santé) et l'installation de tables et bancs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ APPROUVE la proposition du Maire et les deux axes qui sont proposés,
- ✓ DONNE délégation au Maire pour signer l'achat de parcelles agricoles dans le strict respect de l'axe n° 1 ;
- ✓ DONNE délégation au Maire pour acheter les parcelles dans la zone des Ferrailles dans le strict respect de l'axe 2.

- Tarif emplacement taxi

Le maire rappelle aux conseillers présents que depuis peu, la commune dispose d'un emplacement de taxi ayant fait l'objet de l'arrêté A2023001 fixant le nombre de taxi sur la commune et de l'arrêté A2023002 portant autorisation de stationnement d'un véhicule taxi sur la commune.

Parallèlement le Maire rappelle que toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance qu'il y a lieu de fixer par délibération.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :**

- ✓ DE FIXER la redevance d'occupation du domaine public afférente au stationnement d'un véhicule taxi à 350,00 € par année civile.
- ✓ DIT que cette redevance fera l'objet d'une révision annuelle et qu'elle sera inscrite au budget de la commune.

- subvention fonds vert

Le Maire rappelle aux membres présents les travaux nécessaires de réfection et isolation thermique de la toiture du logement communal situé Parc Soulier, dans le bâtiment jouxtant la Mairie.

Il rappelle qu'une demande de subvention a été déposée dans le cadre de la DETR 2023. Toutefois il indique que ce sont des travaux éligibles au Fonds vert. Par conséquent, le maire propose au conseil de solliciter la participation de l'Etat dans le cadre du Fonds vert au lieu de la DETR.

Il précise que le plan de financement reste inchangé, à savoir :

Dépenses	
Travaux HT	30 000 €
Recettes	
<b>Fonds vert 2023 (50%)</b>	<b>15 000 €</b>
Autofinancement communal	15 000 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- valide le plan de financement proposé,
- autorise le Maire à solliciter le soutien financier de l'état au titre du Fonds vert 2023
- autorise le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

- Point travaux

- x travaux sur le pluvial à faire dans la descente de la place Barthelemy vers le boulevard Dautry

- Questions diverses

- x Remerciements à Marie-Claire GIRARDET et Joël RAYMOND pour le suivi des travaux de la RD27 qui se sont déroulés dans de très bonnes conditions, dans les temps et le budget impartis.

- x Remerciements aux organisateurs et aux participants du carnaval. Le jumelage avec Cadenet est une excellente idée. Les chars défilent dans les 2 communes. Enormément de monde pour cette édition 2023. Il est à noter une parfaite coordination entre le comité des fêtes et l'association The Pep's.

- x Point sur le comité des fêtes : Cyrille BARTHELEMY nous informe que ses nouvelles fonctions au sein du conseil municipal ne lui permettent pas de garder la présidence du comité des fêtes. Il souhaite toutefois en rester membre actif. Cette décision sera actée lors de la prochaine assemblée générale de l'association.

- x Le 6 mai marquera le retour de notre traditionnel AÏOLI qui se tiendra à la Fruitière Numérique. Le conseil municipal est invité à participer à l'installation entre 11H00 et 12H30. Une liste des bénévoles sera établie en Mairie – se rapprocher du secrétariat

- x Conférence ouverte aux élus organisée par le Syndicat mixte du Scot (Schéma de cohérence territoriale) du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet et L'Isle-sur-la-Sorgue qui regroupe 21 communes (CA Luberon Monts de Vaucluse + CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse) à Gordes le 23 mai à 18H00 sur le thème : verdier notre économie, oui mais comment

La commune sera représentée par Jean-Pierre PETTAVINO, Adeline LE BARON, Joël RAYMOND et Olivier VOLLAIRE.

- x Caroline BERTHET nous informe que Georges est actuellement indisponible. C'est Maguelone qui assure la partie Lab de la Fruitière avec la conscience qu'on lui connaît. Elle informe également le conseil que l'assemblée de la MSA s'est tenue avec succès à la fruitière réunissant plus de 200 personnes.

- x Une commission d'urbanisme est prévue le jeudi 4 mai 2023 à 17H30,

- x Les permanences du Maire le lundi de 15H00 à 18H00 commenceront le lundi 17 avril 2023.

- x Les problèmes de stationnement des motos et vélos sont récurrents à Lourmarin. Concernant les motos, nombreuses sont celles qui stationnent sur la place Henri Barthelemy alors que celle-ci est interdite aux véhicules.

1<sup>er</sup> étape : remettre en place la chaîne à l'entrée de la place Barthelemy, côté cave

2<sup>eme</sup> étape : réfléchir au positionnements de parc à vélos en concertation avec la FREDON et relancer LMV.

Séance levée à 21H45

**La secrétaire de séance**

**Isabelle BROUSSET**



**Le Maire,**

**Jean-Pierre PETTAVINO**



